

caractère linguistique particulier, sont tous protégés dans l'Accord. Cela signifie que l'assurance-chômage, les pensions et les allocations familiales ne seront pas modifiées par l'Accord.

Notre faculté de maintenir les politiques de lutte contre les disparités régionales et d'en appliquer de nouvelles n'est pas affectée par l'Accord. Les paiements de péréquation et autres programmes de développement régional sont respectés. L'initiative de développement de la région de l'Atlantique se poursuit sans entrave.

Les provinces de l'Atlantique, qui dépendent fortement aussi des marchés d'outre-mer, peuvent, de même que le reste du Canada, espérer que l'Accord entre le Canada et les États-Unis servira de modèle aux négociations multilatérales qui se déroulent actuellement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

L'Accord est avantageux pour les provinces de l'Atlantique.

#### **OBJECTIF ATTEINT**

Au Parlement, le Premier ministre Mulroney a énoncé de manière succincte l'objectif du Canada:

"Il faut essayer d'établir des rapports commerciaux particuliers avec les États-Unis d'Amérique en vue de créer des emplois, de mettre un terme au harcèlement d'ordre commercial, d'assurer la stabilité, de supprimer les barrières commerciales, de favoriser la compétitivité, de stimuler la productivité et de libéraliser les échanges entre les deux principaux partenaires commerciaux du monde. Cet accord servira de modèle à tous les pays qui cherchent à supprimer le protectionnisme, à favoriser la croissance du Tiers monde et à libéraliser l'accès à tous les marchés du monde."

Cet objectif a été atteint. Il incombe maintenant à la région de l'Atlantique et au reste du Canada de mettre à profit les possibilités qui leur sont offertes. Le travail ne fait que commencer.